

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE DU BUREAU DIRECTEUR DU 28 AOÛT 2019

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

### Membres présents (6)

Michel EDIAR (Président)  
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)  
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)  
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)  
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)  
Thierry VERMEERSCH

### Membre excusé et pouvoir (1)

Valérie BERGER-CAPBERN, pouvoir à Jean Philippe STEFANINI

### Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie-Claudine PERRIN

### Le Président ouvre la séance à 17h35.

Il indique que le nombre de licenciés ce jour s'élève à 8400 en progression de 160 par rapport à la situation au 30 Août 2018. Nous restons donc sur une progression lente.

### 1. Approbation définitive du compte-rendu du 04/07/2019 (vote électronique 6 voix pour)

Le compte-rendu du Bureau Directeur du 04/07/2019 est adopté à l'unanimité.

### 2. Activités du Président

- 14 au 17 août 2019 : représentation FFCO sur les WOC à Ostfold en Norvège
- 16 août 2019 : conférence IOF des Présidents de fédérations nationales à Sarpsborg en Norvège
- 24 août 2019 : réunion de la sous-commission CO à VTT à Epinal (88)
- 24 et 25 août 2019: représentation FFCO sur la nationale NE de CO à VTT à Epinal (88)

### 3. Demande de l'Office du Tourisme de Brive

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu de l'Office du tourisme de Brive-la-Gaillarde sollicitant une collaboration pour le développement des infrastructures sportives autour de Brive et notamment de la Course d'Orientation. Étant donné la présence de structures locales pouvant répondre à cette demande, il est proposé de renvoyer celle-ci vers le Président du club local de CO.

Le Bureau Directeur prend note que le Président fera réponse en ce sens à cette sollicitation.

### 4. O'Camp : courrier de la Préfecture de la Drôme

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu de la Préfecture de la Drôme, qui fait part du compte-rendu de visite du séjour O'Camp et des observations mineures/remarques faites.

Le Secrétaire Général précise que ce courrier a déjà été transmis à la directrice d'O'Camp et à Valérie BERGER-CAPBERN (en tant que responsable de la commission Jeunes) afin de prendre en considération les recommandations établies pour les prochains séjours.

Concernant la rédaction d'un règlement intérieur, une proposition de texte sera demandée à la directrice qui pourra faire appel, si nécessaire, à Rémi GARDIN, CTN qui dispose d'une expérience passée de ce type de contrôle.

### 5. Ministère des Sports : courrier dotation emplois CTS

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu du Ministère des Sports quant à la dotation en emplois CTS, diminuée d'un poste, et donc dorénavant fixée à 6 pour la FFCO.

Cette diminution apparaît en contradiction avec la réponse du Président de la République au président du CNOSF qui indiquait que la réforme du corps des CTS ne visait pas à faire des mesures d'économie et que l'objectif restait de faire de la France une nation plus sportive.

Le Bureau Directeur fait le constat alarmant que nous avons perdu 50 % des postes de CTS en 10 ans et que du fait de la situation nous sommes désormais obligé soit de renoncer à conduire certains projets (par exemple la coopération avec la Fédération de la retraite sportive) soit à confier certaines missions soit à des bénévoles soit à des professionnels extérieurs.

Au vu de la situation, le Président propose de ne pas se contenter d'un courrier de réclamation mais de demander un rendez-vous auprès du Ministre des Sports afin d'exprimer clairement que cette décision ne permet pas à la FFCO de mener les actions de développement souhaitées.

Le Bureau Directeur appuie cette démarche.

## **6. Service Communication fédérale**

Le Président informe le Bureau Directeur que la chargée de communication fédérale est en arrêt de travail depuis début juillet. Cet arrêt en est à sa quatrième prolongation. Il a fortement pénalisé la communication fédérale en cette période clé pour la communication autour des grands événements sportifs de l'été, 2 numéros de la lettre aux clubs n'ont pas pu sortir (dont un incluait les informations relatives à la deuxième session du CQP animateur de CO) et la préparation du prochain numéro de CO Magazine s'en trouve affectée.

Afin de maintenir un fil d'actualité autour des événements sportifs de l'été, des bénévoles ont été sollicités en urgence et une couverture minimale a pu être assurée. Le Président remercie toutes les personnes qui se sont investies dans cette mission (dont Thierry VERMEERSCH, Joël Poulain, Jean-Charles LALEVEE, Valentin PALCAU...) pendant les mois de juillet et août.

Notre chargée de communication nous a informé en début de semaine qu'elle n'avait pas de visibilité sur la durée de son arrêt de travail. Soucieuse de ne pas voir se prolonger cette situation difficile, elle nous a indiqué qu'une rupture conventionnelle de son contrat de travail lui semblait une solution à explorer. Elle sollicitait donc un entretien préalable à la mise en œuvre de cette démarche.

Après avoir vérifié qu'une telle démarche était possible dans cette situation d'arrêt maladie, le Bureau Directeur décide de répondre favorablement à cette demande. Il mandate le Secrétaire Général pour organiser un premier rendez-vous dès que possible. Il recommande la tenue de deux entretiens pour s'assurer de l'accord de la salariée avant la signature de la convention. La durée de la procédure pourrait prendre environ un mois.

Dans l'immédiat, il sera demandé à Laureen VOLTINE notre assistante généraliste d'assurer le suivi de la boîte mail de la communication et d'essayer d'assurer à partir d'un modèle existant la publication d'une Lettre aux Clubs regroupant les informations administratives urgentes.

Au vu de la situation, il est également décidé de se mettre en recherche d'un(e) nouveau chargé(e) de communication dès confirmation du souhait de départ de notre salariée actuelle dans le cadre des entretiens prévus dans la démarche de rupture conventionnelle.

Candidature spontanée pour formation en alternance : Le Président informe le Bureau Directeur d'une candidature spontanée pour une formation en alternance dans le domaine de la communication. Après analyse de la situation actuelle et de l'incapacité à disposer d'un tuteur, le Bureau Directeur décide de ne pas répondre favorablement à cette candidature.

## **7. Coupe de France : choix du fournisseur pour la dotation aux podiums**

Le Président présente au Bureau Directeur les propositions des fournisseurs pour la dotation des podiums Coupe de France. Après discussion, le Bureau Directeur décide de retenir les deux fournisseurs (AirExtrem et OrientSport) pour moitié chacun.

## **8. IOF : réunion du Council à Paris les 3 et 4 avril 2020**

Le Président fait part au Bureau Directeur d'une proposition de l'IOF d'organiser la réunion du Council des 3 et 4 avril 2020, à Paris, dans les locaux de la FFCO. Une telle réunion se tient sur deux jours (vendredi journée et samedi matin) Si l'hébergement est à la charge des participants, la Fédération hôte invite les participants pour le dîner du vendredi soir. Au vu de l'intérêt de recevoir le Council en France, des coûts à prendre en charge compensés partiellement par un déplacement moins cher du membre français du Council, de la possibilité de demander une subvention au CNOSF au titre des relations internationales, le Bureau Directeur donne son accord pour recevoir le Council de l'IOF les 3 et 4 avril 2020.

## **9. ENSG Géomatique : demande de partenariat**

Le Président informe le Bureau Directeur de la demande de partenariat reçue de l'ENSG Géomatique pour l'organisation d'un événement sportif Event'2020. L'ENSG Géomatique est une école supérieure appartenant à l'IGN.



Après analyse des documents transmis, il est proposé de diriger cette demande vers le club AS-IGN (9404), pour un appui et une aide à finaliser ce type d'évènement.

Le Bureau Directeur en prend note.

#### **10. SEVANOVA : point sur le dossier**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur du suivi du dossier concernant le litige avec SEVANOVA.

Il remercie Sandrine TAISSON la trésorière adjointe qui s'est investie tout au long de l'été pour travailler avec lui sur ce dossier. Il rappelle que le Bureau Directeur du 4 juillet avait retenu l'offre d'un avocat spécialisé pour analyser le dossier, faire des recommandations d'actions et donner un avis sur les chances de succès de celles-ci.

Une réunion téléphonique réunissant l'avocat, le Secrétaire Général et la trésorière adjointe le 19 juillet a permis de répondre aux questions de l'avocat. Celle-ci nous avait alors donné le sentiment de privilégier la résolution du contrat du fait des fautes de notre prestataire.

Dans son document de synthèse reçue le 25 juillet, qui a été diffusé au Bureau Directeur, sa position est plus modérée et sa recommandation-était plutôt de poursuivre avec SEVANOVA en cherchant une solution à l'amiable si SEVANOVA pouvait nous convaincre de sa capacité à réaliser le travail demandé.

Un Bureau Directeur restreint s'est tenu le 30 juillet par conférence téléphonique (présence du Secrétaire Général, de la trésorière adjointe, de Thierry VERMEERSCH et de Daniel POEDRAS chef de projet invité) pour décider de la suite à donner, l'avocat nous recommandant de réagir avant la fin de la semaine.

Suite à cette réunion, il était proposé de demander à l'avocat de nous préparer une réponse qui reprenait ses propositions. Cette solution était validée par le Président depuis son séjour de vacances. Un courrier recommandé était donc envoyé le vendredi 2 Août à SEVANOVA confirmant notre souhait de trouver une solution à l'amiable si SEVANOVA était à même de nous démontrer sa capacité à mener à bien le travail en nous fournissant des explications claires sur le pourquoi de l'impasse actuelle.

Le Secrétaire Général demande au Bureau de valider les dépenses engagées pour la rédaction de ce courrier (600 euros). Le Bureau Directeur donne son accord à l'unanimité.

Une réponse à ce courrier nous est parvenue le 19 Août de SEVANOVA qui prend note de notre position et s'engage à nous fournir des éléments précis avant le 30 Août. A ce jour aucun complément d'information ne nous est parvenu.

Le Secrétaire Général indique que le début de la mission de maintenance du site actuel confié à la société Makina Korpus a été décalé au 6 août. Il a prévu de leur demander un point d'avancement avant la fin de la semaine actuelle.

Le Bureau Directeur en prend note

#### **11. DTN : point sur CQP et démarche Organisme de Formation**

Le DTN propose au Bureau Directeur un point de situation quant aux Certificats de Qualification professionnelle (CQP) et à la démarche de référencement en tant qu'Organisme de Formation.

- CQP animateur de course d'orientation :

du fait de la non-publication des lettres aux clubs cet été, il a été nécessaire de faire un relance spécifique et de repousser les délais d'inscription. A ce jour il y a deux personnes en formation et une demande de VAE.

Les entretiens de positionnement sont prévus début septembre. Une journée de travail avec le nouveau formateur (Bruno MARCHEGAY) est prévu dans la foulée et lui présenter les supports de formation, qui ont été entièrement revus.

- CQP cartographe de course d'orientation :

un appel d'offres est en cours de rédaction pour préparer les supports de formation d'une part et pour choisir les formateurs.

- Démarche de référencement de la FFCO comme Organisme de Formation :

le DTN indique qu'il a également entrepris différentes démarches de référencement de la FFCO en tant qu'Organisme de Formation sur les plateformes de formation afin de rendre plus visible notre offre de Formation et élargir notre base de recrutement actuellement limitée au monde de la Course d'orientation. Il souhaite pouvoir impliquer une salariée de la FFCO afin que ce sujet ne repose pas sur sa seule personne.

Après discussion, il est convenu que Nathalie MATTON suivra ce sujet.

Une discussion s'engage au sein du Bureau Directeur sur le maintien de la session du CQP animateur de Course d'Orientation pour un effectif aussi réduit.

Le DTN rappelle l'importance de maintenir une activité pour continuer à bénéficier du statut d'organisme de formation. Côté finances il lui semble nécessaire de raisonner non pas sur la base d'une seule session mais de prendre en compte le bilan global de ce type d'action sur plusieurs sessions (certaines bénéficiaires d'autres déficitaires).



Au terme de l'échange le Bureau Directeur décide le maintien de la session de l'automne 2019 et souligne l'importance de persévérer dans ces actions de formation professionnelle.

Le DTN indique également avoir entrepris une démarche auprès d'une personne référente des accompagnateurs en moyenne montagne pour la convaincre de l'intérêt pour eux de s'engager dans ce type de formation. Elle mentionne toutefois qu'un des éléments clé de l'attractivité de notre offre pourrait être la proportionnalité réglementaire qui vise à ajuster les exigences de diplôme d'encadrement aux risques que présente notre activité.

## **12. Point formations fédérales**

Le DTN informe le Bureau Directeur du travail en cours de mise à jour des différents supports de formations fédérales en cours et

- Les contenus des formations nationales entraîneurs et traceurs sont régulièrement mises à jour.
- La mise à jour des contenus des formations régionales sont quasi finalisées.
- Un appel à candidatures va être lancé pour la formation d'initiation à la cartographie destinée à des bénévoles voulant soit faire des cartes de proximité soit mettre à jour des cartes existantes. Après discussion il est proposé de l'intituler « cartographie de proximité ». Il est décidé de passer à la fois par les ligues et par les membres associés pour diffuser cette information.

## **13. Ministère des Sports : calendrier de préparation de l'audit flash**

Le président informe le Bureau Directeur de l'audit flash du Ministère prévu les 12 et 13 septembre 2019.

Après explications sur la démarche et les préparatifs nécessaires données par le DTN, le Bureau Directeur prend acte que les documents préparatoires demandés par les auditeurs seront prêts pour la fin de la semaine.

Le Bureau Directeur prend également note que la comptable et le DTN seront présents le 12 et que le Président, le Trésorier, le DTN et la comptable seront présents le 13 septembre.

## **14. Proposition de modification de la Convention d'organisation des manifestations nationales**

Considérant que le processus de déclaration préalable des cartes utilisées pour les courses de niveau national présente des lacunes (retard quasi systématique nécessitant un travail de relance chronophage de la part du secrétariat fédéral), le Secrétaire Général propose une modification de la convention d'organisation afin d'y intégrer d'une part un pouvoir de déclarer les cartes dès réception de celle-ci (que ce soit via l'organisateur ou via le contrôleur des circuits) et d'autre part l'obligation de fourniture des fichiers OCAD (cartes et tracés) afin de pouvoir les utiliser lors des séminaires de formation tous les deux ans.

Le Bureau Directeur valide cette proposition.

Une réflexion complémentaire s'engage sur le renforcement des obligations de mise en valeur de la FFCO lors de ces manifestations.

## **15. Demande d'exonération partielle des redevances fédérales pour la Nationale Sud-Ouest 2019**

Le Secrétaire Général fait part au Bureau Directeur d'une demande d'exonération partielle des redevances fédérales pour la Nationale Sud-Ouest 2019, à hauteur de 680 euros, suite à une facturation de l'ONF non prévue dans le budget initial. Après analyse du budget fourni et discussions, le Bureau Directeur ne valide pas cette demande d'exonération et le Secrétaire Général fera réponse en ce sens.

## **16. Demande du CDCO 01 pour une négociation sur les redevances fédérales liées à OO'Cup 2020**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur du courriel reçu du CDCO 01 prêt à organiser OO'Cup 2020 et sollicitant une rencontre afin de négocier les redevances fédérales pour cette manifestation.

Le Secrétaire Général propose un rendez-vous en présence de la Ligue AURA. Le Bureau donne son accord pour cette rencontre mais souhaite qu'à cette occasion soient rappelés les engagements pris par le CDCO 01 dans la Convention 2018 ainsi que la modification des tarifs des redevances lors de la dernière Assemblée Générale FFCO qui déconnecte ces redevances des tarifs d'inscription donnant ainsi aux organisateurs de tels événements une plus grande liberté dans la fixation de ceux-ci.

Fin de réunion à 20h20

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI